



87, rue Saint-André
Métabetchouan-Lac-à-la-Croix (Québec)
G8G 1A1
Téléphone : (418) 349-2060
Télécopieur: (418) 349-2395

www.ville.metabetchouan.qc.ca
greffier@ville.metabetchouan.qc.ca

Avis public de consultation

Demande de dérogation mineure 211-2025

Avis public est par la présente donné par le soussigné, greffier de la Ville de Métabetchouan-Lac-à-la-Croix, que conformément aux exigences du Règlement n° 27-99 concernant les dérogations mineures, le conseil municipal doit statuer sur la demande de dérogation mineure n°211-2025 suivante :

Nature et effet :

Régulariser l'implantation d'un bâtiment accessoire résidentiel à une distance de 1,03 mètre de la résidence principale, alors que le règlement de zonage prévoit un minimum de 2 mètres (dérogation de 0,97 mètre).

Identification du site concerné : Lot 5 493 487 correspondant à une propriété située au 278 route de la Montagne à Métabetchouan-Lac-à-la-Croix.

Avis public est également donné qu'à la suite de l'avis qui sera transmis par son comité consultatif d'urbanisme, le conseil municipal statuera sur cette demande de dérogation lors de sa séance ordinaire qui sera tenue le lundi, 6 juillet 2026, à 18 h 30 à la Mairie de Métabetchouan-Lac-à-la-Croix.

Avis est en outre donné que toute personne intéressée pourra se faire entendre par le conseil relativement à cette demande lors de la séance.

Donné à Métabetchouan-Lac-à-la-Croix, ce 18 juin 2026.

Le greffier,



Mario Bouchard

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je, soussigné, Mario Bouchard, greffier de la Ville de Métabetchouan-Lac-à-la-Croix certifie sous mon serment d'office que j'ai publié l'avis ci-annexé en affichant une copie au bureau de la municipalité, le 18 juin 2026 et en le faisant publier sur le site internet de la Ville de Métabetchouan-Lac-à-la-Croix, le 18 juin 2026.

En foi de quoi, je donne ce certificat, ce 18 juin 2026.

Le greffier



Mario Bouchard